

Droit international économique : Echanges, investissements

Infos pratiques

- ECTS : 3.0
- Nombre d'heures : 33.0
- Langue(s) d'enseignement : Français
- Période de l'année : Enseignement huitième semestre
- Méthodes d'enseignement : En présence
- Forme d'enseignement : Cours magistral
- Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- Composante : Droit et science politique

Présentation

Le droit international économique porte essentiellement sur les échanges commerciaux, la monnaie, et les investissements. Le cours portera sur deux seulement de ces thématiques, les échanges et les investissements, lesquels sont désormais de plus en plus souvent abordés ensemble dans les traités les plus récents. S'agissant des échanges, les règles et mécanismes à l'œuvre dans les traités de commerce seront détaillés, à la fois tels qu'ils existent et sont interprétés au sein de l'OMC, mais aussi tels qu'ils apparaissent dans les autres traités de commerce (de plus en plus nombreux à mesure que l'OMC perd de son attractivité). Concernant les investissements, le droit international qui s'y applique fera l'objet d'une analyse dynamique prenant en considération les nouvelles tendances

Objectifs

Transmission de connaissances en matière de droit international économique

Pré-requis nécessaires

L3 en droit, en ayant suivi au moins un cours de droit international général

Compétences visées

Capacité à comprendre l'actualité du droit international économique, les grandes règles du droit international économique, les dynamiques à l'œuvre dans l'évolution de ce droit

Examens

Examen oral